

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Biélorussie ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 juillet 2014 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-402, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix-sept juillet deux mille quatorze.

Le Ministre d'Etat,
M. ROGER.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2014-387
DU 17 JUILLET 2014 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2008-402 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUIN
2008 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ÉCONOMIQUES.

I - Les personnes suivantes sont retirées de la liste figurant à l'annexe, partie A, de l'arrêté ministériel n° 2008-402 :

- n° 8 Arkhipau, Aliaksandr Mikhailavich ;
- n° 21 Berastau, Valery Vasilievich ;
- n° 27 Bushnaia, Natallia Uladzimirauna ;
- n° 131 Mihun, Andrei Arkadzevich ;
- n° 164 Samaliuk, Hanna Valerieuna ;
- n° 195 Svorab, Mikalai Kanstantsinavich ;
- n° 200 Tratsiak, Piotr Uladzimiravich ;
- n° 212 Varapaev, Ihar Ryhoravich.

Arrêté Ministériel n° 2014-387 du 17 juillet 2014 modifiant l'arrêté ministériel n° 2008-402 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Biélorussie.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

II - La personne suivante est ajoutée à la liste figurant à l'annexe, partie A, de l'arrêté ministériel n° 2008-402 :

	Nom	Motifs
	Volkov, Vitaliy Nikolayevich	Juge au tribunal régional de Shklov. En janvier 2012, il a ordonné le transfert de N. Statkevitch, ancien candidat à l'élection présidentielle et militant d'opposition, vers une prison de sécurité à Moguilev, au simple motif d'infractions présumées au règlement intérieur de la colonie pénitentiaire IK-17 de Shklov. Ainsi, cette décision a eu pour conséquence de faire subir à N. Statkevitch des violations de ses droits humains telles que la privation de sommeil et la mise en danger de sa santé.